



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/46/L.54
27 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 68 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Algérie, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Pakistan,
Yougoslavie et Zimbabwe : projet de décision

Examen de l'application de la Déclaration sur le
renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale

1. Réaffirme la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ^{1/};
2. Rappelle ses précédentes résolutions sur cette question, dont la plus récente est la résolution 45/80 du 12 décembre 1990;
3. Invite les Etats Membres à faire connaître leur opinion sur l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session;
4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

^{1/} Résolution 2734 (XXV).